Résonance, octobre 2018

"Je choisis mes pompes funèbres"

Le mouvement "Je choisis mes pompes funèbres" œuvre afin que la loi dite "Sueur" soit respectée, stoppant ainsi nombre de tensions.

FUNERIS
Les professionnels du funéraire

Nous mettons donc tout en œuvre, et appelons tous les indépendants du funéraire à nous rejoindre quelle que soit leur étiquette ou appartenance.

Résonance : Nous entendons beaucoup parler du mouvement "Je choisis mes pompes funèbres", alors qu'en est-il ?

Thierry Ceotto : Nous voulons stopper d'une manière définitive les dérives de certains groupements funéraires qui ont imaginé de "funèbres" scénarios pour détourner les familles en deuil de leur liberté de choisir leur entreprise de pompes funèbres.

Nous mettons donc tout en œuvre et appelons tous les indépendants du funéraire à nous rejoindre quelle que soit leur étiquette ou appartenance. Ils ont tout à gagner dans ce noble combat pour la défense des familles en deuil, et notamment la pérennité, la tranquillité et la satisfaction de bien faire leur métier sans contraintes.

Tous les citoyens sont invités également à nous rejoindre pour faire respecter la loi dite "Sueur". Le sénateur Jean-Pierre Sueur, à l'origine de cette loi, m'a dit lors de notre dernier rendez-vous au Sénat : "On me dit souvent : "Vous avez mis le monopole des pompes funèbres à la porte mais il entre par la fenêtre." Ma réponse a été la suivante : "Nous avons la volonté de fermer cette fenêtre et de condamner son ouverture d'une manière définitive", ce qui empêchera les voleurs et les intempéries de piller les familles en deuil et d'aller à l'encontre du respect des volontés du défunt."

R : Vous avez donc eu rendez-vous avec M. Sueur ?

TC : Oui, monsieur Sueur nous a reçus au Sénat. J'étais accompagné de Benoît Fourquet et Ophélie Chauffert, très impliqués dans ce mouvement.

R : Et ?

TC : Notre rendez-vous a duré une heure et demie, et l'implication et la détermination de celui qui est à l'origine de l'abolition du monopole des pompes funèbres sont intactes. Il veut absolument que sa loi soit respectée et il va mettre tout en œuvre pour qu'elle le soit.

R : Concrètement, qu'a-t-il fait depuis votre rendez-vous ?

TC : Monsieur Sueur a posé une question orale, qui a été publiée au Journal officiel du 04/10/2018. Il a également posé une question écrite publiée au Journal officiel du 11/10/2018 au ministre des Finances. Vous pouvez retrouver l'intégralité de ces questions sur notre site.

R : Et quelles sont actuellement les actions du mouvement ?

TC : Plusieurs actions sont entreprises auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), "le gendarme des assureurs et des banquiers", du gardien des droits présidé par monsieur Toubon, et d'autres sont en cours que nous dévoilerons progressivement pour ne pas être court-circuités.

D'autre part, nous avons envoyé à 5 000 entreprises de pompes funèbres indépendantes un dossier complet

De gauche à droite : Benoît Fourquet, Ophélie Chauffert, Jean-Pierre Sueur et Thierry Ceotto.

Phoca PDF